

La qualité de l'air en Hauts-de-France

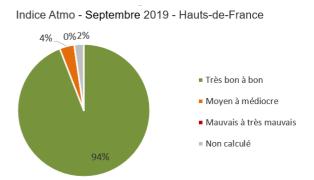


Indices de la qualité de l'air

En septembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois d'août passant de 74 % d'indices « très bons à bons » à 94 % en septembre.

Durant ce mois, 4 % des indices ont été « moyens à médiocres ». À noter que 2% des indices n'ont pu être calculés.

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air s'est améliorée. En septembre 2018, 90% des indices étaient « bons à très bons », 7% des indices étaient « moyens à médiocres » et 3 % des indices n'ont pas été calculés.



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO₂, NO₂, O₃, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc. Son mode de calcul ne prend en compte ni les odeurs, ni les polluants atypiques émis lors d'incidents (comme l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen).



L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	273,7	Grande-Synthe (59) Proximité industrielle	01/09 à 24h	Valeur limite : 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	112,6	Lille-Leeds (59) Proximité automobile	21/09 à 21h	Valeur limite : 200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	133,1	Denain (59) Périurbaine	15/09 à 18h	Objectif à long terme : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	31,5	St Pol/Mer (59) Proximité industrielle	02/09	Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	15,6	Lille Fives (59) Urbaine	15/09	Recommandation de l'OMS : 25 μg/m³ en moyenne journalière

^{*}µg/m³: microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».





^{**}fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Episodes de pollution de l'air

Il n'y a eu aucun épisode de pollution durant le mois de septembre.

En lien avec l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen

Des mesures complémentaires de la qualité de l'air ont été effectuées, afin d'étudier l'impact du passage du panache de fumées liées à l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen le 26 septembre dernier.

Ces mesures ont révélé une légère influence du panache de fumée sur les concentrations de polluants. Pour les polluants réglementés, les valeurs sont restées bien en deçà des seuils.

Consultez les communiqués relatifs aux mesures en direct et aux mesures complémentaires diffusés par Atmo Hauts-de-France pour en savoir plus :

Communiqué du 8 septembre https://www.atmo-hdf.fr/decouvrez-les-dernieres-actualites/585-communique-de-presse-incendie-lubrizol-de-rouen-resultats-des-mesures-complementaires.html

Communiqué du 2 septembre https://www.atmo-hdf.fr/decouvrez-les-dernieres-actualites/583-incendie-lubrizol-de-rouen-resultats-complementaires-de-la-surveillance-de-l-air.html

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1er seuil: information et recommandation,
- 2ème seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

En savoir plus

Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En septembre, la région a enregistré un risque allergique aux pollens de très faible à faible (indice 1 à 2) dû aux dernières graminées.

Atmo Hauts-de-France a terminé le 18 septembre ses prélèvements de pollens dans l'atmosphère, réalisé avec son capteur situé à Boves (80), marquant ainsi la fin de la saison pollinique pour cette année 2019. La saison pollinique reprendra en février 2020.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

En savoir plus



contact@atmo-hdf.fr